

## Présentation du budget primitif 2025 CCAS de Vélizy-Villacoublay

### VUE GENERALE

En section de fonctionnement le budget primitif pour l'année 2025 s'élève à 1 225 045,30€ tenant compte de l'excédent de 2024 de 35 891,26€

En section d'investissement le budget primitif 2025 s'élève à 33 100,08€ tenant compte de l'excédent de 2024 de 16 523,08 €

### EN FONCTIONNEMENT

Les points saillants du BP 2025 sont les suivants :

#### En dépense :

- L'ensemble des aides financières directes ou indirectes sont en hausse : attribuées en commission permanente, intégrées dans les tarifications sociales des prestations ou encore au travers des subventions accordées aux associations dont l'épicerie solidaire.
- Des dépenses de personnel en hausse de 27 948 € reprenant le salaire en année pleine de la directrice adjointe recrutée en juin 2024, et tenant compte des avancements d'échelons et de l'augmentation de 3% des cotisations retraites patronales. L'investissement des professionnels dans l'aide apportée à la population est une part importante et essentielle de l'action du CCAS. S'ajoute également le financement des permanences de l'association Nouvelles Voies, pour apporter une aide administrative et juridique.
- La mise en place d'une nouvelle aide au maintien à domicile, expérimentale, qui devrait entrer en vigueur en juin à la suite des travaux de notre groupe de travail.

Au-delà et sans nécessairement d'impact sur le budget du CCAS, l'année 2025 sera marquée par la mise en œuvre de la nouvelle convention avec la Résidence Madeleine Wagner, la montée en puissance de la réserve citoyenne régulièrement sollicitée pour des opérations de solidarité sur la ville, l'arrivée du nouvel EHPAD Madeleine Delbrêl et le renforcement des actions collectives autour de la parentalité.

PRINCIPALES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PREVUES AU BP 2025	
• Charges générales - 011	607 436 €
○ <i>dont portage de repas</i>	440 000 €
• Charges de personnel - 012	508 500 €
• Autres charges de gestion courante - 65 (Secours aux personnes et subvention aux associations)	104 000 €

#### En recette :

- Des produits des services en hausse de 12 350€ soit 306 650€, liés en grande partie à l'augmentation des recettes de portage de repas

- Une subvention communale de 882 000€, soit une augmentation de 12 000€ par rapport au BP 2024.
- Un résultat 2024 de – 2 412,75€ auquel vient s’ajouter l’excédent de fonctionnement 2023 de 38 304,01€. L’excédent de fonctionnement 2024 est ainsi de 35 891,26€.

PRINCIPALES RECETTES DE FONCTIONNEMENT PREVUES AU BP 2025	
• Subvention de la Ville	882 000 €
• Excédent de fonctionnement 2024 reporté	35 891,26€
• Produits des services	306 650 €

#### EN INVESTISSEMENT

**En dépenses**, le budget d’investissement comprend les prêts d’honneur, les subventions d’équipement aux associations et les différentes immobilisations corporelles.

Suivant le nouveau règlement budgétaire et financier, le CCAS prend en charge tout ou partie des achats de matériel en matière d’accessibilité et d’adaptation des postes de travail aux difficultés de santé et/ou de perte d’autonomie des agents.

PRINCIPALES DEPENSES D’INVESTISSEMENT PREVUES AU BP 2025	
• Prêt d’honneur	10 000 €
• Immobilisations corporelles	18 100,08 €
• Subventions d’équipement versées aux associations	5 000 €

**Les recettes** sont constituées de l’excédent d’investissement 2024 reporté, du FCTVA, du remboursement des prêts d’honneur et des amortissements :

PRINCIPALES RECETTES D’INVESTISSEMENT PREVUES AU BP 2025	
• FCTVA	1 468€
• Excédent d’investissement reporté	16 523,08 €
• Prêt d’honneur	10 000 €
• Amortissement divers	5 109€